



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère
Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau de la Vie Démocratique / Elections
Affaire suivie par : EB
Tél.: 04 76 60 32 93
Courriel : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Grenoble, le **30 AOUT 2019**

ARRÊTÉ N° 38-2019-08-30-010
fixant le nombre, le périmètre et le siège des bureaux de vote
dans la commune de Pont-Evêque

LE PRÉFET DE L'ISÈRE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU le code électoral et notamment l'article R. 40 ;
VU la circulaire ministérielle NOR : INTA1637796J du 17 janvier 2017, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;
VU l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;
CONSIDÉRANT la proposition de la commune de Pont-Evêque ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de Pont-Evêque sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

Article 2 – Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vienne et le Maire de la commune de Pont-Evêque sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet

Pour le Préfet, par délégation
Le Secrétaire Général

Philippe PORTAL

N° et siège du bureau de vote	Répartition des voies par bureau de vote
<p style="text-align: center;">N° 1 Salle des Fêtes <i>(bureau centralisateur)</i></p>	<p>Allee des bouvreuils Allee des fauvelles Alles des lapereaux Allee des passereaux Allee d'eseka Centre commercial Chemin d Claire de Lune Chemin du Plan et de la Feyta Lot. Clos du plan doré Clos du plan des Airs Ecole Cousteau La Revolée Les blés D'or Plan des Aures Allée de la tour Résidence le Village Résidence les Genticanes Rue de L'Europe Rue Etienne Perrot Impasse de la Licorne Rue Louis Leydier Zone Industrielles de Mont Plaisir (rue de champs de courses, chemin des Courses, chemin de MontPlaisir) Chemin du Bessay Allée des Peupliers</p>
<p style="text-align: center;">N° 2 Salle des Fêtes</p>	<p>Avenue Denis Crapon Chemin de l'œuvre Chemin des Moulins Hameau de la Gere Hameau du Moulin ILM St Georges Impasse Louis Campin Le Morne Les Bleuets Place de l'Octroi Lotissement Des Capucines Lotissement Jardin Des Forges Montée Lucien Magnat Parc du Château Passage des petits Potaches Place C. Barbier Place du Marronnier Résidence La Vega Résidence le Central Résidence Les Coquelicots Résidence Les Mésanges Résidence Plein Soleil Rue Francisque Cartailier Rue Gilbert Ollier Rue Joseph Grenouillet Rue Joseph Veyet Rue René Sibille Zone industrielle de l'abbaye (impasse Laverlochere, avenue Georges et Louis Frere Jean, impasse Louis Bréguet, chemin du Morne)</p>

N° 3
Salle des Fêtes

Avenue Georges Brassens
Beauregard
Chemin de la Combe Champot
Chemin de la Prairie
Chemin du Lavoir
Chemin de la Raie Bruet
Chemin des Roches
Chemin des Tannerie
Rue des Sources
Collège Georges Brassens
Hameau des Aubépines
Hameau du Vallon
La Carra
La Perrière
La Prat
La Reglane
Chemin de la Vallière
Le Marais
Chemin du Sourd
Les Genets
Chemin du Plantées
Lotissement La Feyta- Allee de la Feyta
Lotissement Le Coteau
Route de Remoulon
Route de Cancanne
Quartier Saint-Hilaire
Impasse Saint-Hilaire
Chemin du Grégencieux
Chemin du Bessay
Lotissement Le Clos des Platanes
RD 75